

AAP Casdar 2010

Eligibilité des projets

Calendrier d'instruction et d'affiliation au RMT

Tour de table des intentions de projets

Eligibilité des projets

« *Les projets devront s'inscrire dans l'un des thèmes suivants:*

Thème 1

Efficienc*e des intrants* et adaptation des systèmes de production pour réduire les impacts sur l'*environnement et la biodiversité*, maintenir le *potentiel agronomique des sols* et les capacités de pollinisation des écosystèmes tout en permettant une bonne protection des cultures et des élevages, le développement économique et l'équilibre financier des exploitations agricoles

Thème 2

Diffusion de démarches nouvelles valorisant les exploitations agricoles utilisant des modes de production particulièrement respectueux de l'environnement, notamment la certification haute valeur environnementale et détermination de leur impact sur la compétitivité des exploitations et le développement de marchés rémunérateurs pour les exploitants agricoles

Eligibilité des projets

Thème 3

Adaptation de la qualité des produits aux marchés et amélioration de l'efficacité commerciale de l'offre par l'organisation des filières sur les territoires y compris le développement des circuits courts.

Ou être présentés par les **réseaux mixtes technologiques (RMT)** pour des thématiques innovantes en cohérence avec leurs objectifs »

Calendrier d'instruction et d'affiliation au RMT

| | DGER | RMT |
|-----------------------|-----------------------------------|---|
| Juillet 09 | Lancement de l'AAP 2010 | |
| 15 octobre 09 | | Recueil des intentions de projet par écrit |
| 23 octobre 09 | | Instruction des projets par le Comité Stratégique du RMT |
| 30 novembre 09 | Dépôt manifestations d'intérêt | |
| 15 janvier 2010 | Réponses A, B, C de la DGER | Information aux membres du CS du RMT |
| 15 avril 2010 | Dossiers finalisés | |
| Début-mi juillet 2010 | Décision du ministre | |